DLP 17-8-87510813 ISSN 0294 - 4693



agricoles

POITOU CHARENTES



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 117 (14/87) du 8 Juillet 1987

MAIS : Vol de pyrale tardif

LUZERNE : Surveiller tychius et tordeuses

MAIS

PYRALE

Stades : Ils sont très hétérogènes. De 6 - 8 feuilles à panicule palpable dans le cornet (parcelles irriguées).

Vol : Le vol en cage est peu actif en toutes zones. Il est en retard de 8 à 10 jours par rapport aux années antérieures. Peu de pontes trouvées en cultures.

Les prévisions de maximum de vol nous donnent :

- vers le **14 Juillet** en Charente, Charente Maritime, Plaine de Niort.
- vers le **20 Juillet** en Nord Vienne et Nord Deux-Sèvres.

Preconisations :

1) **Pyrethrines liquides** : à réaliser au stade 1,20 m du maïs.

ATTENTION AUX RISQUES DE PULLULATION DE PUCERONS.

2) **Microgranulés** : Ceux-ci doivent,pour avoir la **meilleure efficacité**,être appliqués au stade panicule **mâle palpable dans le cornet** en présence de 10 pontes observées pour 100 pieds (faire un échantillon de 50 plantes).

Les **données du réseau maïs montrent que ce nombre de pontes n'est pas atteint quelle que soit la zone considérée.**

Les **traitements systématiques** ne doivent être réalisés que dans la zone figurée en noir sur la carte (Chatelleraudais). Dans les **autres zones, observez vos cultures.**

TOURNESOL

PUCERONS

Les effectifs sont en régression.

Ne plus envisager d'interventions.

LUZERNE A GRAINES

Situation

. **Tordeuses** : Le vol se poursuit sur la façade atlantique.

. **Tychius** : Augmentation des populations en Vienne (Neuvillois) et Ile d'Oléron.

. **Punaises mirides** : Le temps sec va favoriser leur développement.

Préconisation : Prévoir une intervention contre tordeuses et tychius dans les parcelles au stade gousses vertes des secteurs concernés. Surveiller les punaises mirides.

P21

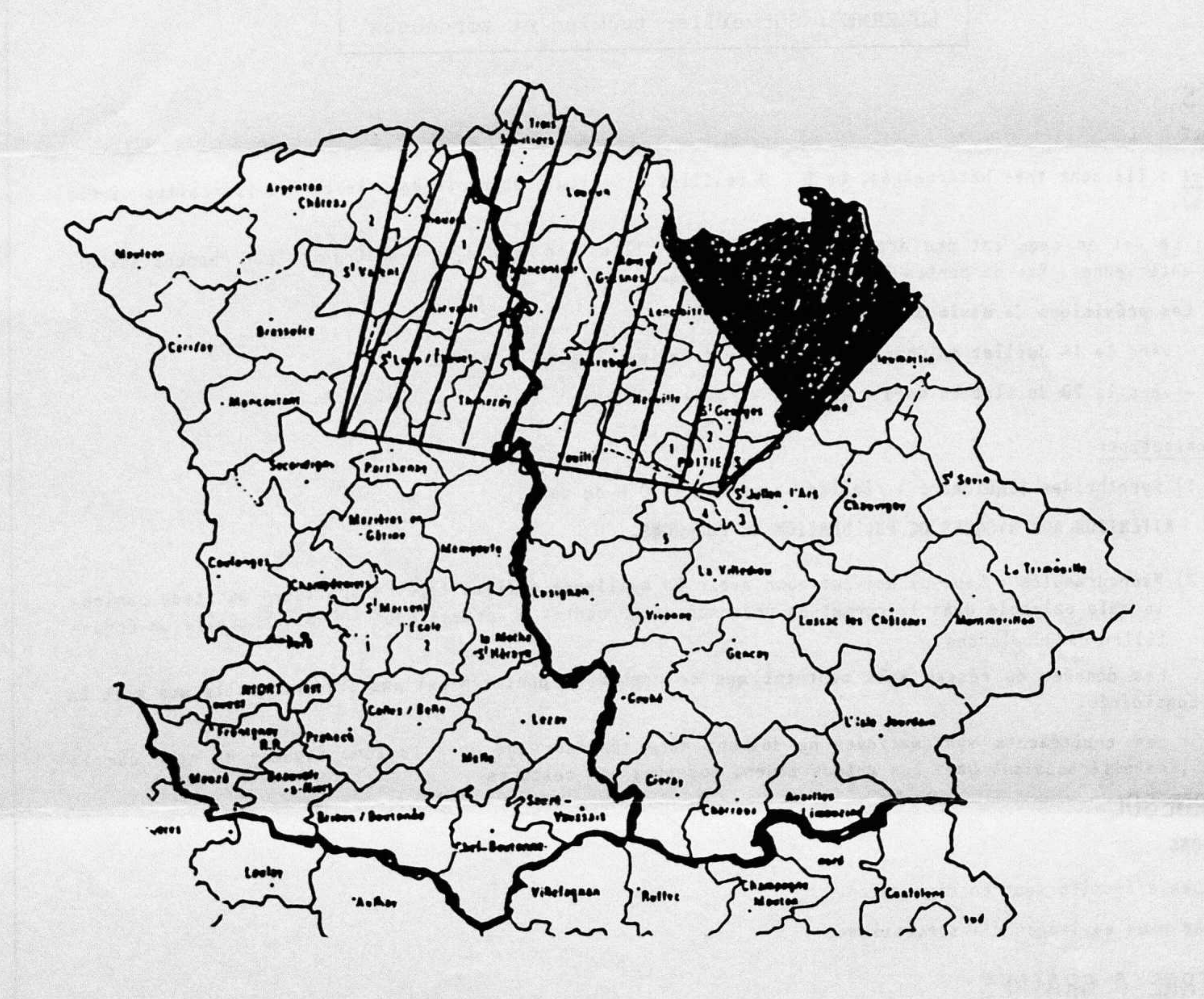


Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL
DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS Tél. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : J.P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 A.D. Abonnement annuel : 130 F.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles

<u>CARTOGRAPHIE PYRALE DU MAIS</u>

La cartographie parue dans notre dernier bulletin était peu lisible. Ne sont reportés que la **Vienne** et les **Deux-Sèvres.** Les deux départements charentais sont considérés comme zone à risque exceptionnel (parcelles à proximité de cribbs)



<u>LEGENDE</u> :

■ Zone à risque systématique

▨ Zone à risque occasionnel

□ Zone à risque exceptionnel (cribbs à proximité ou absence de broyage des cannes)